

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4070

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Irigny - Vernaison

objet : Regualification du chemin des Flaches et de la route de Buye - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4070**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly - Irigny - Vernaison

objet : **Requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a inscrit dans son plan de mandat 2009-2014 l'opération de "Requalification du chemin des Flaches", sur l'axe politique "Faire de l'environnement un moteur de développement-Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement-Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité", C13.

Lors de la séance du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté, par délibération n° 2009-1191, a individualisé une autorisation de programme de 200 000 € pour les études de la requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye à Charly, Irigny et Vernaison.

Le chemin des Flaches et la route de Buye, situés sur le plateau arboricole d'Irigny, Vernaison et Charly, relie le quartier de la Combe à Irigny aux quartiers de Saint Abdon à Charly et de la Grande Ponde à Vernaison.

Particulièrement fréquentés les week-ends par les promeneurs, joggeurs, cyclistes, ils permettent de rejoindre la zone agricole du plateau d'Irigny, la zone de loisirs de Champvillard via les chemins agricoles ou "charolaises".

Le projet d'aménagement du Chemin des Flaches et de la route de Buye nécessite l'acquisition d'emprises foncières (39 parcelles). Les négociations avec certains propriétaires n'ayant pu aboutir, il a été nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation.

L'engagement de cette procédure d'expropriation a été décidé par décision n° B-2011-2493 du Bureau du 4 juillet 2011 et la déclaration de projet et décision de poursuivre de ce projet a été votée par délibération n° 2012-2963 du Conseil du 21 mai 2012.

Les objectifs pour cette opération sont :

- sécuriser les déplacements modes doux sur l'ensemble du linéaire en créant un cheminement isolé des circulations automobiles d'une agglomération à l'autre,
- créer des traversées régulières pour favoriser les usages de promenade sur la zone agricole,
- prendre en compte en amont la problématique des eaux pluviales,
- ne pas élargir la chaussée actuelle dédiée aux véhicules,
- rénover et/ou aménager la voirie existante,
- prendre en compte les contraintes de gestion (notamment le nettoyage) et limiter les usages illicites (stationnement "sauvage", utilisation de la voie verte par des engins motorisés),

- intégrer des plantations au projet.

Pour répondre aux objectifs du présent projet, la solution étudiée consiste à élargir l'emprise de la voie pour aménager une voie verte de 3 mètres de large à destination des modes de déplacement doux (piétons et cycles principalement). L'élargissement de la voie sera également mis à profit pour créer une zone de récupération des eaux de ruissellement (noue de collecte paysagée), ainsi que 2 bassins de rétention d'eaux pluviales.

La section concernée démarre au nord à Irigny au niveau du carrefour avec le chemin du Boutan et se prolonge au sud jusqu'au carrefour avec le chemin de Contantin, sur Charly et Vernaison. Cette section mesure près de 1,650 kilomètre.

Le coût total des travaux de voirie pour la requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye est estimé à 2 200 000 € TTC. Ces travaux seront réalisés par marchés passés par voie d'appel d'offres et marchés à bons de commande.

Les travaux seront réalisés en 2 phases, compte tenu des délais d'acquisitions foncières. En effet, une vingtaine de parcelles sont en cours d'acquisition permettant de réaliser le projet sur un premier tronçon d'environ 1,2 kilomètre dès l'automne 2013. La deuxième phase devrait être effective pour le printemps 2014.

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement de la première phase des travaux de voirie à prévoir dans le cadre du projet pour un coût total estimé à 1 500 000 € TTC. Pour information, la deuxième phase est évaluée à 700 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est estimé à environ 2 400 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement de l'opération de requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye à Charly, Irigny et Vernaison.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 450 000 € TTC en 2013,

- 1 050 000 € TTC en 2014,

sur l'opération n° OP09O2089.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.